

CONFÉRENCE INTERGOUVERNEMENTALE POUR ADOPTER LE PACTE
MONDIAL POUR DES MIGRATIONS SÛRES, ORDONNÉES ET RÉGULIÈRES

MARRAKECH, LE 10 DÉCEMBRE 2018

[NOMINATA]

Je tiens tout d'abord à exprimer les plus vifs remerciements au roi Mohammed VI pour l'accueil généreux que nous avons reçu à Marrakech.

C'est à l'occasion de cet anniversaire si cher, cette Journée internationale des droits de l'homme, que nous, les gouvernements du monde entier, prenons des engagements pour garantir les droits et la sécurité de ceux qui traversent des terres et des mers pour soutenir leurs familles, pour chercher une vie plus sûre, et qui, en le faisant, contribuent à leurs sociétés d'origine et de destination.

Nous sommes réunis ici pour veiller à ce que la migration soit un choix libre et responsable, et pas le résultat d'un manque d'options. Pour que des vies ne soient pas perdues dans la recherche d'un avenir meilleur.

Il nous faut travailler pour le droit des migrants à une vie sûre ainsi que pour leurs droits à ne pas être réduits en esclavage, à ne pas être soumis à des traitements inhumains ou dégradants, et à ne pas être détenus arbitrairement. Il faut leur assurer l'accès à la justice et aux services de base; aussi bien que l'exercice pacifique de tous les actes de la vie civile, y compris ceux relatifs à leur liberté d'expression, d'association et de religion. Les enjeux des migrants sont des enjeux des droits de l'homme.

Le Brésil a été formé par des migrants. Nous avons accueilli des millions de personnes venues d'Europe, du Moyen-Orient, d'Asie et d'Amérique latine. Nous recevons aujourd'hui des Syriens, des Haïtiens, des Vénézuéliens, des Congolais et des ressortissants de tant d'autres pays et régions.

Mesdames et Messieurs,

Il y a un peu plus d'un an, le Brésil a promulgué une nouvelle loi sur la migration. J'ai eu l'honneur de formuler et de présenter le projet de cette loi au Sénat brésilien. La loi brésilienne représente un changement de paradigme dans la manière dont nous traitons ce sujet. Tenant compte de toute la valeur ajoutée par la migration, la loi la traite comme un vecteur de développement et de croissance économique d'une importance stratégique pour le pays.

C'est une loi moderne qui protège les droits humains des migrants et de leurs familles et qui cherche à les intégrer à la société brésilienne. Qui permet d'accueillir des ressortissants des pays en situation d'instabilité économique et institutionnelle grave, de conflit armé, de catastrophe de grandes proportions, de désastre environnemental, ou de grave violation des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

L'adoption de cette loi dans mon pays apporte un clair démenti à ceux qui prétendent opposer la souveraineté nationale à la coopération internationale. Certes, elle met en œuvre les valeurs et les objectifs inscrits dans la Déclaration que nous avons approuvée ce matin. Mais elle est aussi un acte de souveraineté de l'État brésilien, un aboutissement d'un long et fructueux débat au parlement et à la société.

Elle détermine qu'aucun migrant ne perdra sa liberté à cause d'une situation irrégulière. Elle garantit aux migrants, sur un pied d'égalité avec les citoyens brésiliens, la jouissance

de tous les droits civils, culturels, économiques et sociaux énoncés dans la Constitution fédérale, ce qui inclut l'accès aux services de santé et d'éducation.

La loi permet également de régulariser tous les migrants sur le territoire national, quelle que soit leur situation migratoire et sans qu'ils aient à quitter le Brésil, si les conditions requises pour chaque cas sont remplies.

Dans tous les cas de déportation, elle offre aux migrants les garanties juridiques d'un processus où ils pourront se défendre pleinement. Moyennant une simple déclaration, le migrant qui n'en a pas les moyens économiques est libéré de payer les frais administratives pour avoir accès aux mécanismes de régularisation.

En vue de la nature dynamique, imprévisible et mutable des flux migratoires, elle prévoit la possibilité d'adoption de normes complémentaires pour régler l'accueil et la régularisation des flux migratoires inattendus.

La nouvelle loi migratoire renforce aussi le compromis avec l'éradication de l'apatridie, en offrant aux apatrides l'autorisation de résidence et une procédure simplifiée de naturalisation.

Nous traduisons ces normes en politiques et actions concrètes aussi lorsque nous sommes confrontés à des flux migratoires intenses. C'était le cas des Haïtiens hier et des Vénézuéliens aujourd'hui. Nous n'oublions pas qu'aujourd'hui plus de trois millions de brésiliens vivent hors de notre pays. J'exprime le souhait qu'ils soient l'objet de la même sollicitude que le Brésil adresse aux immigrants qui viennent chez nous.

L'expérience de chaque nation est unique dans la gestion des migrations.

Celle du Brésil, c'est l'expérience d'un pays en voie de développement qui a fait de la migration un atout pour le développement économique et l'enrichissement culturel. Nous

croyons que notre expérience pourrait être une source d'inspiration pour les pays confrontés à des défis similaires.

Il nous faut répondre aux défis humanitaires et de protection des migrants, nous devons renforcer à la fois la coopération internationale pour transformer ces défis en opportunités de stimuler les économies, revitaliser le tissu social et générer plus de prospérité pour tous.

Nous croyons que l'action efficace des gouvernements, dans chaque pays et en coopération entre nous, sera cruciale pour faire face aux défis posés par les flux migratoires.

Nous sommes unis, avant tout, par la vision de l'avenir qui sous-tend le Pacte mondial, dans laquelle les droits de l'homme et le développement vont de pair, et les crises migratoires cesseront d'exister. Il est impératif maintenant de mettre en œuvre les engagements que nous avons pris.

Merci beaucoup."